



**Comité Régional de l'Habitat
et de l'Hébergement**
des Hauts-de-France

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service énergie, climat, logement, aménagement du territoire

Tél. : 03 20 40 43 39

phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du CRHH sur la programmation ERBM 2026

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des différentes aides publiques au logement.

Pour 2026, la région Hauts-de-France bénéficie d'une dotation de près de 8,5 M€ pour financer des réhabilitations de logements sociaux miniers énergivores au titre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM). La répartition entre EPCI du bassin minier des crédits budgétaires dédiés à l'ERBM pour 2026 a été soumise aux membres du CRHH le 21 mai 2026. La répartition du solde (537 500 €) fera l'objet d'une consultation du CRHH à l'automne 2026.

Répartition des AE entre EPCI pour 2026 (opérations nouvelles)			
CAVM (59)	258 000 €	Total Nord 3 675 500 €	Total Hauts-de-France 8 477 500 €
CAPH (59)	567 500 €		
COA (59)	1 530 000 €		
DA (59)	1 320 000 €		
CALL (62)	4 264 500 €	Total Pas-de-Calais 4 264 500 €	
Reste à ventiler	537 500 €	537 500 €	

Le CRHH émet un avis favorable sur cette répartition territoriale des crédits budgétaires dédiés à l'ERBM pour 2026.

Pour le préfet et par délégation,
la directrice adjointe